

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 22 (1934)

**Heft:** 428

**Artikel:** Correspondance : droit au travail de la femme et travail ménager

**Autor:** E.A.C. / H.Z.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-261553>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Correspondance

### Droit au travail de la femme et travail ménager

Mme E. A. C. (La Tour de Peitz) nous prie de rétablir le texte exact de la fin de son article paru dans le No d'avril de la Nation sur le droit au travail de la femme, qu'elle estime avoir été singulièrement déformé par les citations de notre collaboratrice Mme H. Z., dans sa réponse à ce dit article (voir le précédent No du Mouvement). Nous accédons d'autant plus volontiers à ce désir que nous ne voyons pas pour notre compte les déformations dont se plaint Mme E. A. C.: nos lecteurs pourront en juger d'eux-mêmes. Voici donc le texte intégral des trois derniers paragraphes de l'article de la Nation que l'on nous demande de citer:

Car, remarquons le bien, c'est à cela qu'on arrive: le droit au travail, tel que paraissent le concevoir les féministes, est, en somme, le droit au lucre. Loin de nous l'idée qu'un juste salaire porte en soi quelque chose d'infamant! Mais, disons le crûment, dans combien de cas la femme (comme l'homme) travaille-t-elle pour l'amour de ce qu'elle fait, et dans combien de cas pour l'amour de ce qu'elle gagne? Or, Mme Gd parle d'effort vivifiant... Voire, dirait Panurge. L'effort vivifiant ne serait-il pas bien souvent le moyen d'aller au cinéma dans la semaine, au dancing le dimanche, de porter des bas de soie artificielle, des manteaux en lapin-loutre, et des perles fausses?

Ne blâmons pas celles qui cherchent à mettre dans leur vie un peu de confort, un peu de luxe même. Pour notre part, nous ne condamnons jamais le goût du luxe, y voyant une forme d'hommage, conscient ou non, rendu à la beauté. Et quelle tristesse serait celle d'un monde qui se détournerait de cette beauté! Mais, de grâce alors, qu'on dise les choses telles qu'elles sont, qu'on ne nous bourne pas le crâne avec de grands mots creux et d'hypocrites arguments, et qu'on ne veuille pas nous faire croire que la femme travaille à la seule fin d'augmenter sa « valeur morale ».

Et puis, prenons garde. Les féministes, par leur passion de dénigrer le rôle de la femme

d'intérieur par le mépris qu'elles affichent pour ces simples, ces humbles tâches si nécessaires à l'équilibre général, sont en train de faire une dangereuse besogne. Que gagneront-elles à inculquer aux femmes le dégoût de leur labeur quotidien, et croient-elles qu'il suffira alors d'un bulletin de vote pour calmer tous les mécontentements?

E. A. C.

Nous avons de plus communiqué la lettre de Mme E. A. C. à notre collaboratrice Mme H. Z., qui nous répond ce qui suit:

Mme E. A. C. m'affirme que depuis 3 ans elle lit très attentivement le Mouvement Féministe et que la chose qui l'a le plus surprise et irritée est le mépris que notre organe semble afficher pour les besoins de la femme ménagère ou maîtresse de maison.

Mais comment donc Mme E. A. C. lit-elle le Mouvement si c'est là l'impression qu'elle garde de sa lecture? N'a-t-elle donc jamais vu les divers articles de Mmes Gagnebin et Werner-Flournoy sur le service ménager en Suisse? tous ceux traitant de la réadaptation des chômeuses au travail ménager? et tant d'autres sur le même sujet?

Du reste, je ne comprends pas davantage comment ce qu'a publié le Mouvement sur le droit au travail de la femme peut amener Mme E. A. C. à cette protestation: « Une femme qui travaille chez elle ne travaille-t-elle pas? et les féministes qui ont toujours le mot de justice à la bouche, mesurent-elles l'injustice qu'elles commettent en traitant d'oisives celles qui gardent le foyer, s'y emploient utilement. » Et nous qui réclamons sans cesse que l'on considère le travail de la maîtresse de maison comme une profession! J'ose croire que peu nombreuses seront les lettres qui auront tiré une telle déduction de ces articles, mais puisque le « titre » peut à lui seul produire cet effet, peut-être ferions nous bien, à l'avenir de préciser et de dire: « Le droit de la femme à un travail rémunéré » ou mieux encore « à un travail convenablement payé », car personne ne conteste et n'a jamais contesté à la femme le droit au travail mal payé!

H. Z.

tion pénitentiaire générale en Belgique, sur la protection de l'enfance en Belgique, etc. succéderont des visites d'établissements relevant de ce domaine: établissement d'éducation du Ministère de la Justice, prison de Forest (femmes), prison de St. Gilles (hommes), prison-Ecole de Hoogstreaten, établissements de défense sociale.

Des excursions ont été prévues qui précéderont et suivront ce cours notamment à Bruges, Anvers et Malines; les participants au cours pourront y prendre part facultativement.

Ce cours est accessible à toute personne travaillant dans le domaine social ou s'intéressant spécialement aux questions traitées.

Le programme détaillé peut être demandé au secrétariat de l'Ecole d'Etudes Sociales, rue Ch.-Bonnet, 6, Genève.

L'inscription se monte à 10 fr. belges (7 fr. 20 suisses), et se fait auprès de Mme Mülle, Directrice de l'Ecole centrale de Service Social, 12, rue du Grand-Cerf, Bruxelles, qui enverra, en même temps que la carte d'admission au cours, une liste d'hôtels à prix divers, avec lesquels elle a pris des arrangements d'avance; elle indiquera également les réductions accordées par les chemins de fer français et belges.

Fry, l'entomologiste Fabre, le noir Booker Washington, les suffragistes Lucy Stone et S. Anthony, Jaurès, Schweitzer et Kagawa, sont présents avec conscience et profonde sympathie. L'auteur nous les fait aimer. L'exemple bienfaisant de ces créatures d'élite, encore plus remarquables par leur désintéressement et leur don de soi-même à l'idéal poursuivi, que par leur grande intelligence, sera pour notre jeunesse et pour les lecteurs en général un tonique bienfaisant et un encouragement.

J. V.

ISABELLE DEBRAN: A « mon oncle » Léon Bloy. Tirage à part des Cahiers Léon Bloy. Dépôt pour la Suisse, chez l'auteur: Villa Musica, sentier de la Roseraie, Genève.

La mère de l'auteur a été l'amie et l'inspiratrice d'écrivains, parmi lesquels Léon Bloy, qui luttait pendant trente ans contre la conspiration du silence et contre la misère. De l'écrivain du Désespéré, de la Femme pauvre, des Histoires débilitantes, de huit volumes d'une amertume inouïe, récit de sa triste vie, nous trouvons, dans l'intéressante brochure de Mme Isabelle Debran, des lettres inédites et des souvenirs. L'œuvre de Bloy exhale une telle rancune, un tel désespoir, l'homme lui-même, mystique et farouche, était si insupportable, que nous rencontrons avec bon plaisir les « reliques » que nous livre Mme Debran, un Bloy non moins intéressant, mais plus humain, plus accessible.

J. V.

## La femme et la démocratie

### Un Secrétariat romand.

Nos lectrices seront heureuses d'apprendre que le Groupement suisse La Femme et la démocratie a décidé d'instituer un Secrétariat spécialement pour la Suisse romande, dont Mme Emma Kammacher, avocate à Genève, 1, rue des Moulins, a bien voulu accepter de se charger. On peut dès maintenant s'adresser à elle pour obtenir le « Programme commun des femmes suisses » qui a déjà été publié par notre journal, et dont la seconde édition en français vient de paraître, ainsi qu'un commentaire explicatif de ce programme; et, d'une manière générale pour des indications de tout ordre concernant ce mouvement en Suisse romande.

### Le mouvement à Genève.

C'est un succès que rencontre le Cours en six séances organisé par le Groupement genevois. Une cinquantaine de personnes en suivent régulièrement les leçons, et les discussions succédant aux exposés sont toujours nourries et animées.

Lors de la première leçon, le 30 avril, on a entendu Mme Gourd exposer à titre introductif les principes essentiels de la démocratie, soit la garantie des libertés individuelles (la liberté de conscience surtout, sur la valeur profonde de laquelle l'oratrice a beaucoup insisté, et celles qui en découlent, telles que la liberté de parole, de presse, d'association, de réunion, etc.), l'égalité des citoyens devant la règle commune librement acceptée par la majorité; et puis en contrepartie de ces droits, la part de responsabilités matérielles et morales qui incombe à chaque citoyen membre d'une démocratie. Mme Kammacher, ensuite a brossé à grands traits le développement de l'idée démocratique en Suisse, notion que l'on a souvent tendance à confondre avec celle de liberté, et qui n'a véritablement trouvé sa complète réalisation qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le 7 mai, Mme Leuch a beaucoup intéressé son auditoire par les détails qu'elle a apportés sur l'origine et l'organisation du mouvement La Femme et la démocratie en Suisse, et par son commentaire très riche en idées justes du « Programme des femmes suisses ». Et le 14 mai, ce furent encore des idées en foule, jetées à pleines mains, et que, malheureusement, le temps ne permit pas de discuter comme elles auraient mérité de l'être, par M. Ernest Bovet, dans un exposé remarquablement objectif et fouillé sur la dictature et ses causes profondes, et terminé par un vibrant appel à la défense de la démocratie par un renouveau spirituel et moral.

Ce cours contribue certainement à faire mieux connaître et comprendre à bien des femmes la valeur de l'idée de démocratie, et l'on ne peut que souhaiter de voir d'autres cantons en organiser sur des bases analogues.

Rappelons qu'à Genève, le Groupement local

a reçu l'adhésion de 6 Sociétés féminines: l'Association pour le Suffrage, le Soroptimist-Club, l'Association amicale des Fonctionnaires des Ecoles enfantines, le Groupe genevois de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté, l'Association féminine d'Education nationale, et la Section sociale du Lycéum-Club. Le Groupement admet de plus des membres individuels. Le Comité a procédé à l'envoi du « Programme commun des femmes suisses » à toutes les Sociétés féminines de Genève, les engageant à organiser des conférences et des causeries pour lesquelles une première liste de conférencières leur a été fournie, et il a chargé une Commission spéciale de dresser une liste de publications sur la démocratie qui pourront être recommandées comme bases de lectures et d'études. Ceci comme début d'activité.



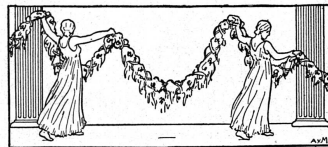
### Jubilé.

Nous sommes heureuses d'apprendre que le Conseil Fédéral a délégué M. le Conseiller fédéral Motta pour le représenter officiellement à la célébration des vingt-cinq ans d'anniversaire de la fondation de l'Association, qui aura lieu à Berne le dimanche 17 juin prochain.

### Nouvelles des Sections.

VAUD. — Réuni, le 3 mai, au Foyer féminin, à Lausanne, sous la présidence de Mme A. Quinche, le Comité de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, où étaient représentées cinq sections sur onze, a décidé de faire un premier don de 30 fr. au secrétariat de Genève de « La Femme et la Démocratie »; s'est indigné d'une annonce parue dans la Feuille d'Avis de Lausanne offrant aux jeunes gens des conseils pour se soustraire aux recherches en paternité; a décidé de faire un don de 10 fr. à l'Alliance des Sociétés féminines suisses pour le bazar du C.I.F. à Paris; de recommander la collecte du 1<sup>er</sup> août 1934 consacrée au développement de l'enseignement ménager; de signer la pétition lancée par diverses Associations demandant au Conseil d'Etat d'activer la création d'un tribunal pour enfants; de présenter Mme S. Bonard (Lausanne) comme candidate au Comité Central de l'Association suisse; d'adhérer à la Centrale des Sociétés féminines vaudoises qui se réunira une fois l'an et dont le bureau ira d'une société à l'autre; de fixer au samedi 26 mai l'assemblée annuelle de l'Association vaudoise, au Château d'Ouchy.

S. B.



## A travers les Sociétés

### Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Nous sommes heureuses de pouvoir informer nos lectrices que Mme Marie Ginsberg, si connue dans les milieux féminins internationaux pour ses talents hors ligne de traductrice, et si appréciée à Genève dans tant d'activités intelli-

## ÉCOLE DE PUÉRICULTURE

DE GENÈVE

CHEMIN DES GRANGÈTTES Tél 46.800

Formation d'infirmières de puériculture et de nurses diplômées par le Secrétariat de l'Ecole. - Placement dans tous les pays. - Belles situations pour jeunes filles cultivées. - Clinique d'accouchement. - Nouveaux cours.

## "EPICURE"

Restaurant Végétarien. - Tea-Room

7, Rond-Point de Plainpalais. - GENÈVE

Tél.: 40.198. PIERRE MARTIN, propr.

Cuisine végétarienne très soignée, scientifique et savoureuse, d'après l'Enseignement Mazdaznan. Spécialité de mets crus, céréales complètes, pain complet sans levure, légumes à l'étouffée, etc.

Vente de spécialités alimentaires. FERMÉ LE DIMANCHE

## SERVICES DE TABLE

FAIENCE DÉCORÉE

23 pièces

LA CUISINE MODERNE

REY T.É.L. 47.186 15 fr.

AV. MONT-ROCHEMONT, 2

gentes, a répondu affirmativement à la demande qui lui avait été adressée d'entrer dans le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale, celui-ci ayant le droit, dans l'intervalle des Congrès, de se compléter par cooptation.

Notre journal, dont Mme Ginsberg est une fidèle amie depuis longtemps, se fait l'interprète de tous ses lecteurs pour dire à cette dernière, ses meilleures félicitations.

## Garnet de la Quinzaine

### Samedi 19 mai:

BERNE 10 h. 15: Réunion sur convocation du Comité suisse du Groupement La Femme et la Démocratie. Séance privée.

### Mardi 22 mai:

GENÈVE: Salle de conférences de l'Ecole d'études sociales pour femmes, 6, rue Ch.-Bonnet 20 h. 30: Quatrième séance (fixée exceptionnellement au mardi à cause du lundi de Pentecôte) du Cours organisé par le Groupement genevois La Femme et la Démocratie: La situation de la femme dans les pays à dictature, par Mme Antoinette Quinche, avocate (Lausanne). Discussion. Cartes à l'entrée: 1 fr.

### Mercredi 23 mai:

YVERDON: XIX<sup>ème</sup> Assemblée générale de la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud. 9 h. 15: Thé (restaurant sans alcool, rue des Remparts). — 10 h.: Salle du Conseil Communal, Hôtel de Ville: Séance administrative (appel des déléguées, rapports, adjonctions aux statuts, etc.). — 11 h. 15: Le secrétariat des Associations s'intéressant au service de maison: Mme S. Brenner, secrétaire romande (Genève). — 11 h. 45: La formation du personnel de maison: Mme Perret. — 12 h. 30: Dîner en commun à l'Hôtel de la Prairie (4 fr. 50). — 14 h. 15 (Grande salle de la Prairie): Nos enfants... les hommes et les femmes de demain: Mme A. DuBois (Neuchâtel). — 15 h.: Des possibilités de travail des Unions de Femmes: Mme E. Serment. — 15 h. 30: Rapports des Unions de Femmes de Nyon, Morges et Moudon. — 16 h.: Thé (1 fr.). — Les séances sont publiques. Prière de s'inscrire pour le dîner auprès de Mme Comte, rue du Midi, 2, Lausanne.

### Samedi 26 mai:

LAUSANNE: Hôtel du Château (Ouchy): 15 h.: Assemblée générale de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin.

Id. GENÈVE: Union des Femmes. 16 h.: Thé mensuel à l'Institut Ménager, chemin des Pléiades, Florissant. Visite de l'Institut.

### Lundi 28 mai:

GENÈVE: Salle de conférences de l'Ecole d'études sociales pour femmes, 6, rue Ch.-Bonnet, 20 h. 30: Cinquième séance du Cours organisé par le Groupement genevois La Femme et la Démocratie: Ce que devrait être la démocratie, par Mme Lydie Morel, docteur ès lettres. Discussion. Cartes à l'entrée: 1 fr.

Id. NEUCHÂTEL: Restaurant neuchâtelois sans alcool, 20 h. 15: Assemblée annuelle de l'Union Féministe pour le Suffrage: 1. Séance administrative. 2. La démocratie: exposé par Mme Clerc. Discussion et vote.

### Samedi 2 juin:

LAUSANNE: Réunion régulière annuelle sur convocation du Comité du Mouvement Féministe. Séance privée.

## Seehof, Hilterfingen

Hôtel de famille et restaurant sans alcool

Situation superbe au bord du lac de Thoune. Belles chambres, en partie avec eau courante. Pension (pourboires inclus) de fr. 8.50 à 12. — Téléphone 92.26 P. 2027 Y

## L'Anglais, l'Allemand,

4488 X

## l'Espagnol

sans peine grâce à la méthode et aux disques

„Assimil“, Envoi contre remboursement de 60 ct. de la brochure d'essai de sept leçons Vous serez séduit par la facilité de la méthode.

Librairie PRIOR - Corrairie, 9. - GENÈVE

Il n'est bonne cuisine qu'au

## BEURRE

Le bon beurre porte la marque

## FLORALP

Il est suisse

On le trouve dans toutes les laiteries

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER